



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 23 AVRIL 2014**

L'an Deux Mil Quatorze, le mercredi 23 avril, le Conseil Municipal de la ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire pour la tenue de sa 4<sup>ème</sup> session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 15 avril 2014.

**Présents** : VAINQUEUR-CHRISTOPHE Hélène – MAGLOIRE Claude – OTTO AZINCOURT Josette – RENIER Renaud – MARCIN Dany – RUPAIRE Justin – EUGENIE Gilberte – RENIER Philippe – HATILIP ROCH Achille – BARTHEL Léonard – JERSIER Claude – SAINTE-LUCE Ninette – LAROCHELLE Louis – CHAIBRIANT Michel – SACILE Serge – DEGLAS Louisiane – GILLES Christelle – LAROCHELLE Lucie – FAVORINUS Justina – NOEL Jean-Philippe – FRANCISQUE Jean-Louis – EDAU François – BARTHEL Annick – LAROCHELLE Laurence – MACHARES Chantal – LIBER Jean-Luc – FAUSTA Jimmy – CHRISTOPHE Laurence .....(28)

**Représentés** : SAINT-VAL Marie-Agnès (Ayant donné procuration à Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE).....(1)

**DELIBERATION N°18:**  
**PLAN DE FINANCEMENT DE L'ETUDE DE FAISABILITE DU PROJET DE**  
**VALORISATION DES FOURS DE GRAND-ANSE**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Budget 2014 ;
- Vu le dossier présenté par Madame le Maire définissant un projet de restauration et de valorisation de deux monuments historiques de son patrimoine bâti: les Fours à Chaux et à Poterie de Grande-Anse ;
- **Considérant** que le coût total de ce projet s'élève à **rente trois mille quatre cent vingt huit euros et quatre-vingt six centimes (33 428,86€)**, la participation communale prévisionnel étant fixée à **dix mille vingt huit euros et soixante cinq centimes (10 028,65 €)** ;

*Après avoir délibéré,*

*A l'unanimité,*

**ADOPTE** le plan de financement prévisionnel relative à l'étude de faisabilité du projet de valorisation des fours de Grand-Anse qui se décline comme suit :

↳ Coût prévisionnel global de cette manifestation	:	<b>33 428,86 €</b>
• Participation de la CASBT (30%)	:	<b>10 028,65 €</b>
• Participation DAC (40%)	:	<b>13 371,54 €</b>
• Participation Communale (30%)	:	<b>10 028,65 €</b>

**AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions y afférentes auprès des différents partenaires financiers ainsi qu'à lancer toutes les procédures légales et à constituer les budgets pour les réaliser.

**CHARGE** Madame le Maire d'exécuter la présente délibération qui sera transmise à Madame la Préfète de la Région Guadeloupe.

*Fait et délibéré à Trois-Rivières, les jours, mois et an susdits.../...*